

LICENCE

Tourisme (mention nationale)

Résumé du référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

1. Référentiel d'activités

Conception d'une expérience touristique personnalisée
Participation au développement d'une stratégie d'écosystème touristique
Participation à la gestion opérationnelle et stratégique des établissements touristiques
Mise en place d'une politique de management des risques

2. Référentiel de compétences

Compétences transversales

- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique. Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement. -

Compétences spécifiques

- Participer à la conception du design d'un lieu par la médiation et en animant les espaces pour personnaliser l'accueil.
- Co-construire les futures expériences touristiques en accompagnant les publics afin de leur proposer une prestation adaptée.
- Adapter son action et sa communication en fonction des publics dans le but de les fidéliser et/ou de les attirer.
- Inscrire son action dans un projet de territoire en identifiant les acteurs du territoire et du tourisme dans le but de développer des partenariats, de créer son réseau et d'accompagner les différents acteurs.
- Anticiper sur le développement des pratiques liées au tourisme en maintenant un dispositif de veille pour répondre aux évolutions du secteur.
- Assurer un management intermédiaire pour concilier les enjeux stratégiques et opérationnels de la structure en gérant des individus et le collectif.
- Mobiliser des outils et des méthodes pour accompagner individuellement et collectivement les membres de son équipe en appliquant les bases du droit du travail en cohérence avec l'environnement juridique de l'organisation.
- Mettre en œuvre la stratégie commerciale opérationnelle de la structure afin d'en optimiser ses activités en mobilisant les outils et les méthodes dédiés.

- Participer à la mise en œuvre des politiques d'achat et à la gestion des fournisseurs et des prestataires extérieurs.
- Gérer les budgets à l'aide de tableaux de bord.
- Assurer la sécurité des lieux, des biens et des personnes en veillant au respect des règles d'hygiène, sanitaires et de sécurité.

3. Référentiel d'évaluation

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.